

Rapport de suivi mensuel de la qualité de l'air

Des stations pour mesurer en temps réel la concentration de particules en suspension totales (PST) et la concentration des particules fines (PM2.5) ont été installées en amont et en aval des zones de travaux.

Le présent rapport a pour objectif de présenter un bilan des concentrations de poussières (PST et PM2.5) mesurées, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025.

Lors de la réalisation de travaux de construction, les normes à respecter dépendent du territoire concerné. Les données recueillies sont analysées selon des moyennes horaires et journalières, en fonction des critères présentés dans le tableau 1.

Normes pour l'île de Montréal

Le Règlement 2001-10 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) stipule qu'il est interdit d'émettre des poussières visibles au-delà de deux mètres de la source d'émission. Les normes à satisfaire sont présentées au tableau ci-dessous et elles s'appliquent sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Tableau 1. Critères de qualité de l'air de la CMM au niveau de la charge en poussières de l'air ambiant

Contaminant	Période	Valeur limite ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
Particules en suspension totales (PST)	1 heure	300
	8 heures	190
	24 heures	150
	Annuel	70
Particules fines (PM 2.5)	24 heures	30*

* Selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, Q 2, r. 4.1)

Localisation des stations de surveillance des poussières

La carte ci-dessous présente la localisation des stations de surveillance des poussières durant la période. Étant donné que le chantier s'étend de manière linéaire, les stations ont été positionnées à des points stratégiques le long de la zone d'intervention. Cette disposition permet de couvrir l'ensemble du chantier, de tenir compte des variations de la direction du vent et de porter une attention particulière aux zones sensibles, notamment les secteurs résidentiels. Il n'y a pas de prise de mesure du côté de la Rive-Sud, car les travaux dans les zones sensibles sont terminés.



Figure 1: Carte de localisation des stations de surveillance des poussières

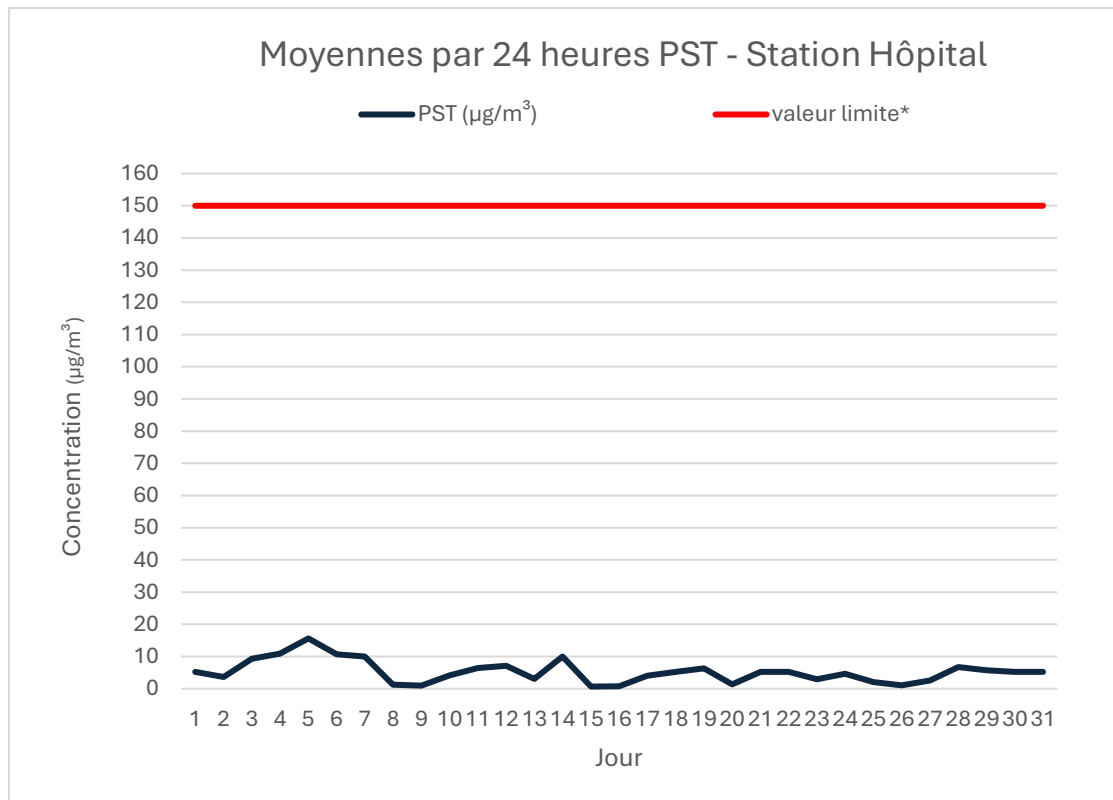
Analyse des concentrations de poussières mesurées pendant la période

Les graphiques suivants présentent les résultats de l'analyse des données pour les différentes stations.

1. Station Hôpital (7445, rue Hochelaga, Montréal)

1.1. Moyennes par 24 heures - Particules en suspension totales (PST)

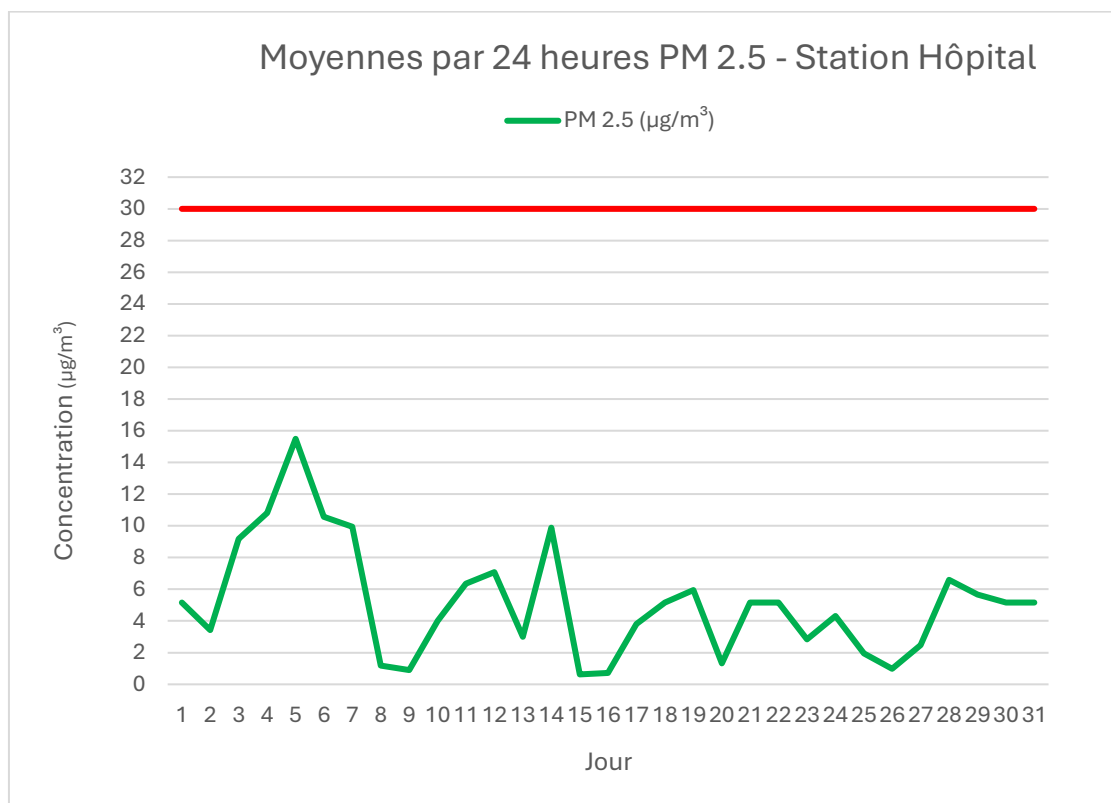
Les moyennes journalières pour les PST sont très faibles par rapport à la limite de $150 \mu\text{g}/\text{m}^3$.



* selon le Règlement 2001-10 de la CMM

1.2. Moyennes par 24 heures - Particules fines (PM 2.5)

Le graphique montre que les valeurs limites pour les particules fines n'ont pas été dépassées pour les périodes de 24 h durant le mois.

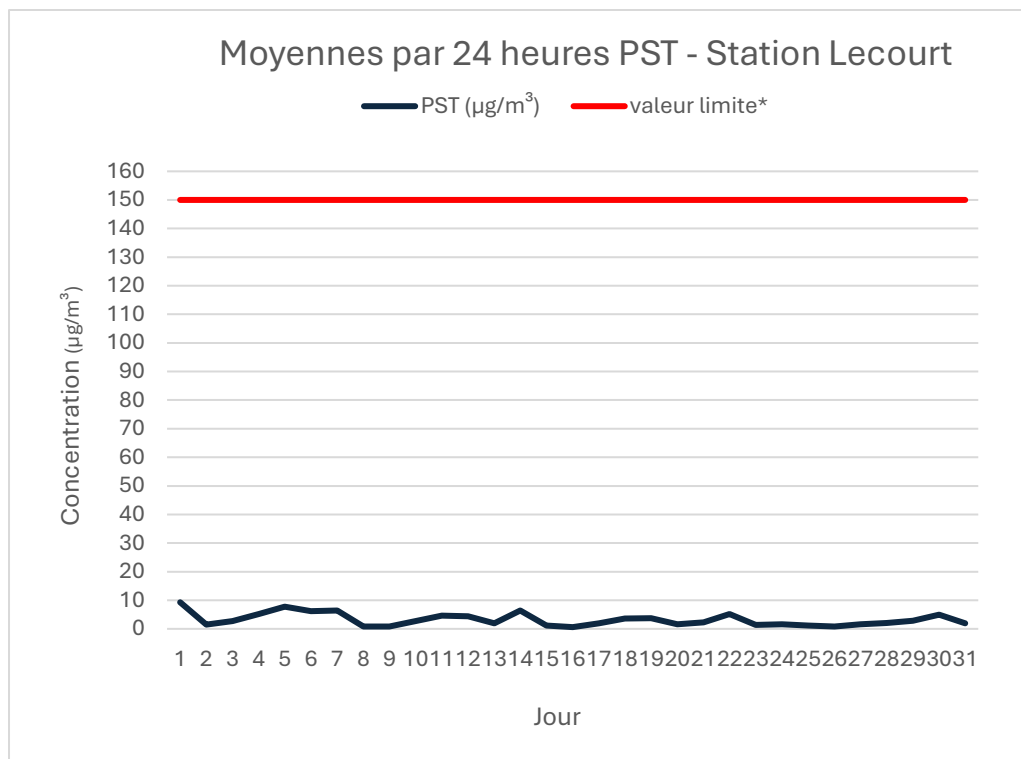


* selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, Q-2, r. 4.1)

2. Station Lecourt (Curatteau-Lecourt, Montréal)

2.1. Moyennes par 24 heures - Particules en suspension totales (PST)

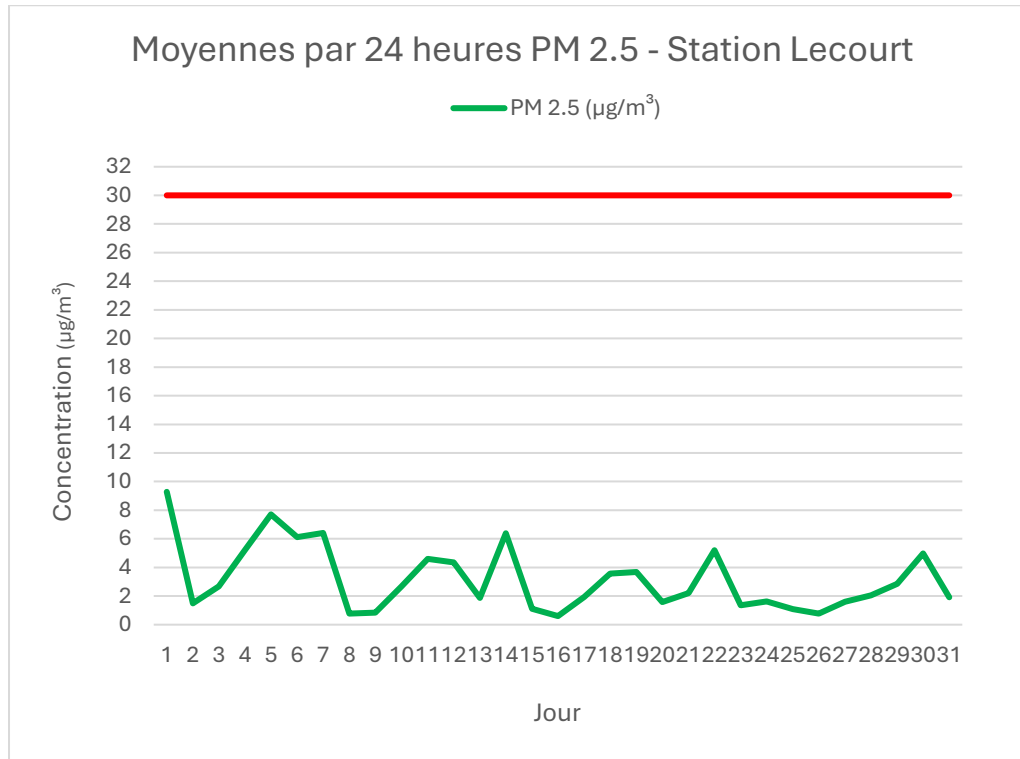
Les moyennes journalières pour les PST sont très faibles par rapport à la limite de 150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.



* selon le Règlement 2001-10 de la CMM

2.2. Moyennes par 24 heures - Particules fines (PM 2.5)

Le graphique montre que les limites maximales pour les particules fines n'ont pas été dépassées pour les périodes de 24 h pendant la période.

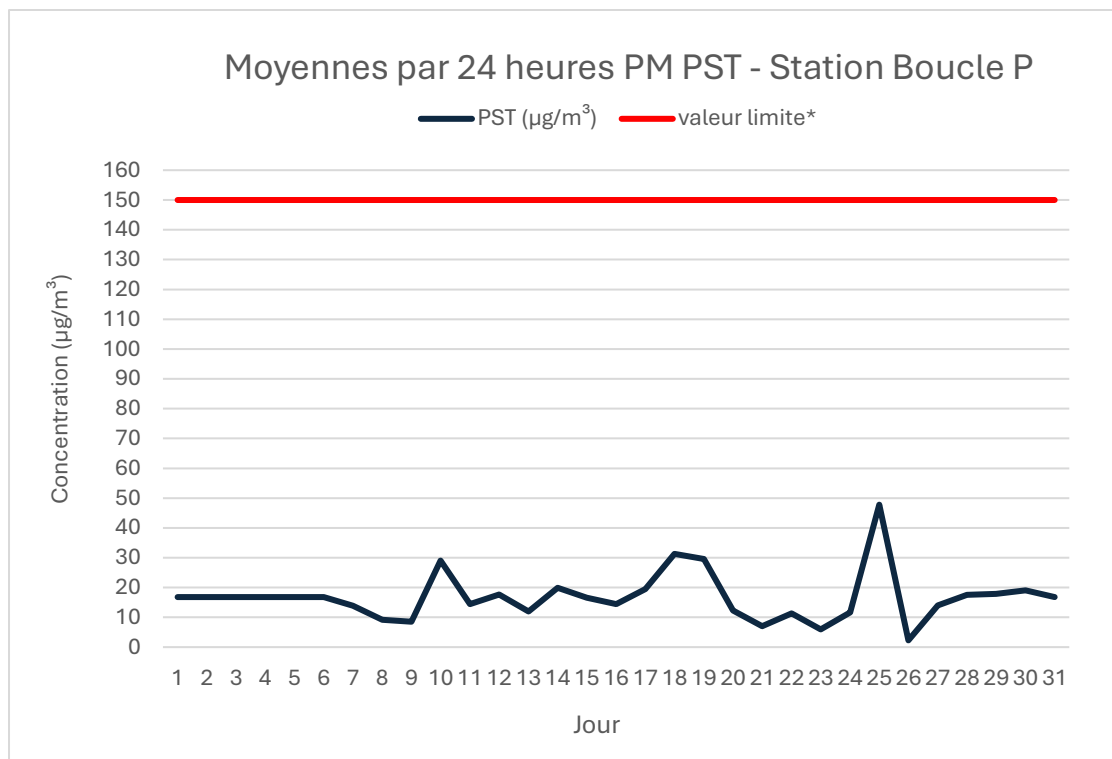


* selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, Q-2, r. 4.1)

3. Station Sherbrooke

3.1. Moyennes par 24 heures - Particules en suspension totales (PST)

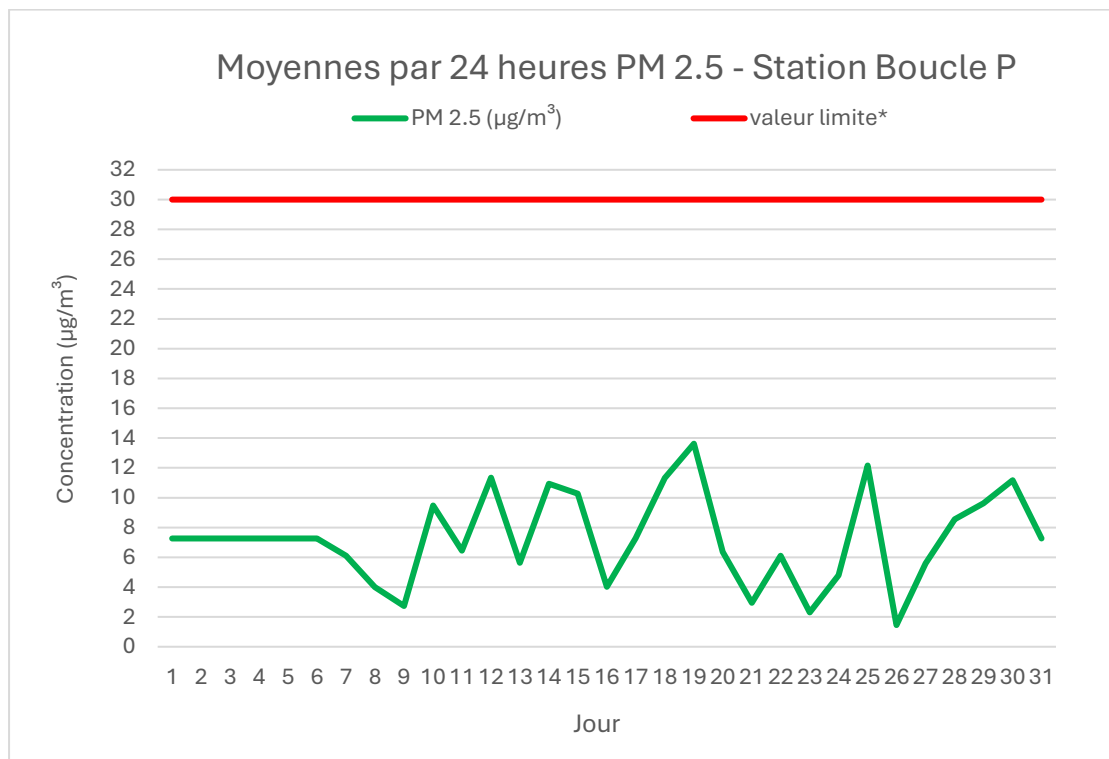
Les moyennes journalières pour les PST sont très faibles par rapport à la limite de 150 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.



* selon le Règlement 2001-10 de la CMM

3.2. Moyennes par 24 heures - Particules fines (PM 2.5)

Le graphique montre que les limites maximales pour les particules fines n'ont pas été dépassées pour les périodes de 24 h pendant la période.



* selon le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA, Q-2, r. 4.1)